DIRECTION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE
SERVICE DU TOURISME

PROJETS NAUTIQUES INTÉGRÉS

Liste des pièces à déposer sur la plateforme des aides du Conseil régional de Bretagne lors de votre demande.

Vous pouvez seulement déposer des documents avec les extensions suivantes :
.pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .png, .jpg, .gif, .odt, .ods, .zip

1/ Pièces administratives relatives au maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est une **Association** :

- ✓ Procès-verbal du conseil d'administration de l'association maître d'ouvrage, en référence au projet triennal, sollicitant une subvention auprès du Conseil régional. *Cette pièce pourra être déposée sur la plateforme au plus tard dans un délai de 45 jours à compter de la date de dépôt de votre demande. Au-delà, votre demande n'est plus valide.*
- ✓ Statuts de l'association. *Document à jour à la date de dépôt de la présente demande.*
- ✓ Avis de situation au Répertoire SIRENE de l'INSEE. *Document à jour à la date du dépôt de la demande de subvention.*
- ✓ RIB.

Le maître d'ouvrage est une **Entreprise** :

- ✓ Statuts de l'entreprise. *Document à jour à la date de dépôt de la présente demande.*
- ✓ Extrait Kbis délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce. *Document à jour à la date du dépôt de la demande de subvention.*
- ✓ RIB.

Le maître d'ouvrage est un **Autre Etablissement Public et organisme** :

- ✓ Délibération du conseil d'administration de l'établissement public maître d'ouvrage sollicitant une subvention auprès du Conseil régional. *Cette pièce pourra être déposée sur la plateforme au plus tard dans un délai de 45 jours à compter de la date de dépôt de votre demande. Au-delà, votre demande ne sera plus valide.*
- ✓ RIB.

Le maître d'ouvrage est une **Collectivité** :

- ✓ Délibération de la collectivité maître d'ouvrage, en référence au projet triennal, sollicitant une subvention auprès du Conseil régional. *Cette pièce pourra être déposée sur la plateforme au plus tard dans un délai de 45 jours à compter de la date de dépôt de votre demande. Au-delà, votre demande n'est plus valide.*
- ✓ RIB.

…/…

2/ Pièces techniques selon le type de projet

Etudes préalables aux investissements :

- Présentation du projet triennal. *Diagnostic et plan d'actions du projet triennal à jour*.
- Fiche descriptive de l'action.
- Si le maître d'ouvrage de l'action sollicitant une aide régionale est l'exploitant de l'infrastructure nautique : Budget prévisionnel d'exploitation sur 3 ans.
- Plan de financement de l'action. *Modèle à télécharger*.
- Cahier des charges de l'étude préalable aux travaux d'investissement.
- Devis du cabinet retenu. *Devis détaillé, à fournir dès qu'il est disponible*.
- Autre pièce. *Joindre toute autre pièce que vous jugerez utile de porter à notre connaissance*.

Investissements liés à l'accueil des clientèles nautiques - Travaux d'aménagement dédiés à l'accès au site de pratique nautique :

- Présentation du projet triennal. *Diagnostic et plan d'actions du projet triennal à jour*.
- Fiche descriptive de l'action.
- Plan des futurs aménagements.
- Attestation sur l'honneur relative aux autorisations réglementaires. *Attestation sur l'honneur, datée et signée, de conformité du maître d'ouvrage avec les autorisations réglementaires nécessaires au projet (autorisations administratives, avis de la commission de sécurité et d'accessibilité sur les travaux projetés).*
- Estimatif détaillé des dépenses prévisionnelles ou état récapitulatif des devis.
- Si le maître d'ouvrage de l'action sollicitant une aide régionale est l'exploitant de l'infrastructure nautique : Budget prévisionnel d'exploitation sur 3 ans.
- Plan de financement de l'action. *Modèle à télécharger*.
- Devis. *Devis détaillés, à fournir dès qu'ils sont disponibles.*
- Autre pièce. *Joindre toute autre pièce que vous jugerez utile de porter à notre connaissance.*

Achat de supports nautiques en cohérence avec les clientèles ciblées :

- Présentation du projet triennal. *Diagnostic et plan d'actions du projet triennal à jour*.
- Fiche descriptive de l'action.
- Si le maître d'ouvrage de l'action sollicitant une aide régionale est l'exploitant de l'infrastructure nautique : Budget prévisionnel d'exploitation sur 3 ans.
- Plan de financement de l'action. *Modèle à télécharger*.
- Devis. *Devis détaillés, à fournir dès qu'ils sont disponibles.*
- Autre pièce. *Joindre toute autre pièce que vous jugerez utile de porter à notre connaissance*.